



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

FNDS

Question écrite n° 47841

Texte de la question

Lors de la discussion du budget du ministère de la jeunesse et des sports, le montant du prélèvement sur La Française des jeux a été porté de 2,4 à 2,6 %, apportant un supplément de crédits de l'ordre de 66 millions de francs. La plus grande partie de ces fonds devait être affectée au sport de masse. Les organisations locales représentatives du monde sportif sont particulièrement inquiètes car elles ont reçu des informations leur indiquant que seuls 25 millions de francs reviendraient aux régions, ce qui ne les satisfait pas. Le sport est aujourd'hui unanimement perçu comme un facteur de développement personnel et d'intégration sociale, aussi bien par les élus locaux que par le mouvement associatif : il convient donc de lui assurer la meilleure attention sur le terrain. M. Didier Béguin demande donc à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports quelle est la répartition des fonds précédemment mentionnés.

Texte de la réponse

Lors du débat budgétaire pour 1997, le Parlement a voté un amendement au projet de loi de finances, accepté par le Gouvernement, portant de 2,4 à 2,6 % le taux de prélèvement sur les enjeux de la Française des Jeux en faveur du FNDS. Cette progression du taux de prélèvement a conduit à prévoir une augmentation des recettes globales de 66 millions de francs. Sur ces 66 millions de francs, le Parlement a affecté 16 millions de francs au sport de haut niveau, notamment pour soutenir un certain nombre de grandes manifestations sportives, et 50 millions de francs au développement du sport de masse. Après concertation entre le mouvement sportif représenté par le CNOSF et le ministère de la jeunesse et des sports, le ministre délégué à la jeunesse et aux sports a proposé, lors de la réunion du Conseil de gestion du 11 février 1997 du FNDS, de porter à 245 millions de francs la somme devant être affectée à la part régionale de ce fonds en 1997. Cette enveloppe supplémentaire de 30 millions de francs qui représente une augmentation de 14 %, permettra un meilleur financement des actions en faveur du sport pour tous. En dépit d'une conjoncture budgétaire difficile, le sport est l'objet cette année d'un effort particulier qui va lui donner les moyens de réaliser ses grandes ambitions.

Données clés

Auteur : [M. Béguin Didier](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47841

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 465

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1927